

1. IDENTIFICATION

CODE DU PRODUIT : TURBO1
NOM DU PRODUIT : Accélérateur
UTILISATION : Pour usage professionnel et industriel
RESTRICTIONS D'UTILISATION : Toute utilisation non intentionnel
FOURNISSEUR: Tec-N-Tec Inc.
8244 Pascal-Gagnon
Montréal, QC, H1P 1Y4
Tel : (514)325-7777
TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE : CANUTEC : (613)996-6666

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION DU PRODUIT :
RÈGLEMENT (CE) N°. 1272/2008
- Liquide inflammable, catégorie 2
- Lésions oculaire graves/Irritation oculaire, catégorie 2
- Toxicité spécifique pour un organe cible – exposition unique : 3

PICTOGRAMME :



MENTION D'AVERTISSEMENT :
- Danger

MENTIONS DE DANGER :
- H225 Liquide et vapeur très inflammable
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux
- H336 Susceptible de provoquer de la somnolence ou des vertiges

CONSEIL DE PRUDENCE :
- P210 Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'ignition. Ne pas fumer.
- P312 Appeler un centre anti-poison ou médecin si vous ne vous sentez pas bien
- P337+313 Si l'irritation des yeux persiste, obtenir un avis médical
- P370+378 En cas d'incendie, utiliser soit un pulvérisateur d'eau, du dioxyde de carbone, de la poudre d'extinction, de la poudre d'extinction sèche, de la mousse résistante à l'alcool pour éteindre celui-ci.
- P403+233 Entreposer dans un endroit frais et sec bien ventilé, dans un contenant fermé à l'abri de flammes, de chaleur ou d'étincelles.
- P501 Mise au rebut conformément aux règlements municipaux et à ceux du ministère de l'environnement.
- EUH066 L'exposition répétée au produit peut provoquer l'assèchement et le craquement de la peau.

AUTRES DANGERS :
- En cas de ventilation insuffisante et/ou à cause de l'utilisation, des mélanges explosifs hautement inflammables peuvent se développer.

3. INGREDIENTS DANGEREUX

NOM DU PRODUIT	%	N° CAS
ACÉTONE; PROPANE-2-ONE; PROPANONE	50-100	67-64-1
N, N-DIMÉTHYLE-P-TOLUIDINE	1-<5	99-97-8



4. PREMIERS SOINS

INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la mettre au repos. En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

PEAU : Enlever les vêtements contaminés et laver la zone affectée avec de l'eau et du savon. En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

YEUX : Rincer généreusement à l'eau pendant 15 minutes. Enlever les lentilles cornéennes si possible. En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

INGESTION : Bien rincer la bouche avec de l'eau. Boire de l'eau par petites gorgées. En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

SYMPTÔMES ET EFFETS IMPORTANTS : L'inhalation causes des effets narcotiques / intoxication.

MENTION DE LA NÉCESSITÉ D'UNE PRISE EN CHARGE MÉDICALE IMMÉDIATE OU D'UN TRAITEMENT SPÉCIAL : Traiter symptomatiquement..

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

AGENTS EXTINCTEURS APPROPRIÉS : Pulvérisateur d'eau, du dioxyde de carbone, de la poudre d'extinction, de la poudre d'extinction sèche, de la mousse résistante à l'alcool.

AGENTS EXTINCTEURS INAPPROPRIÉS : Jet d'eau de grande puissance

DANGER SPÉCIFIQUES DU PRODUIT DANGEREUX : Carburant. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Monoxide de carbone et dioxyde de carbone

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION SPÉCIAUX ET PRÉCAUTIONS SPÉCIALES POUR LES POMPIERS : Porter un appareil respiration autonome et un vêtement de protection chimique. Utilisez de l'eau par vaporisation pour protéger le personnel et pour refroidir les contenants en danger. Recueillez séparément l'eau d'extinction d'incendie contaminée. Évitez que les eaux contaminées s'écoulent vers les eaux de surface et les égouts.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET MESURE D'URGENCE : Porter un équipement de protection individuelle (voir section 8). Supprimer toute source d'incendie potentiel. Emmener les personnes en lieu sûr. Ventiler la zone touchée. En cas de risque d'explosion, éviter les fuites de vapeurs dans les caves, les conduits de fumée et les fossés. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

MÉTHODE ET MATÉRIAUX POUR LE CONFINEMENT ET LE NETTOYAGE : Absorber avec un matériau liant les liquides (sable, terre de diatomée, acide ou liant universel par exemple). Traiter le matériau récupéré conformément aux indications de la section Élimination. Nettoyer soigneusement les objets et les zones contaminés en respectant les réglementations environnementales.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS RELATIVES À LA SÛRETÉ EN MATIÈRE DE MANUTENTION:

- *Conseils pour une manipulation en toute sécurité.* Assurer une ventilation adéquate ainsi que l'épuisement local aux endroits critiques. Porter des équipements de protection individuelle (voir section 8).
- *Conseils sur la protection contre le feu et l'explosion.* Tenir à l'écart des sources d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures préventives contre les décharges électrostatiques. Le chauffage provoque une augmentation de la pression avec risque d'éclatement. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace libre des systèmes fermés.
- *Information supplémentaires sur la manipulation.* Éviter le contact avec la peau, les yeux, et les vêtements. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols. Utiliser les mesures générales de protection et d'hygiène (se référer à la section 8).

CONDITIONS DE SÛRETÉ EN MATIÈRE DE STOCKAGE:

- *Exigences relatives aux entrepôts et aux récipients.* Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger



contre les rayons directs du soleil.

- *Conseils sur la comptabilité de stockage.* Ne pas stocker avec : Gaz. Explosifs. Matières solides inflammables. Liquides et solides pyrophoriques. Substances et mélanges auto-chauffant. Substances et mélanges, qui au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables. Liquides oxydants. Solides oxydants. Nitrate d'ammonium. Substances et mélanges auto-réactifs. Peroxydes organiques. Substances toxiques incombustible. Substances radioactives. Substances infectieuses.

- *Informations complémentaires sur les conditions de stockage.* Température de stockage recommandé : 20°C. Protéger contre la lumière, la chaleur, le froid, l'humidité, le rayonnement UV et la lumière du soleil.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

PARAMÈTRE DE CONTRÔLE:

Valeur limites d'exposition professionnelle :

N° CAS	NOM CHIMIQUE	PPM	MG/M ³	CATÉGORIE	ORIGINE
67-64-1	ACETONE	500 1500	1210 3620	TWA (8h) STEL (15min)	WEL WEL



Contrôle d'ingénierie appropriés : En cas de manipulation non couverte, il faut utiliser des dispositifs de ventilation par aspiration à la source. Si la ventilation par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, toute la zone de travail doit être ventilée par des moyens techniques. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoire homologués appropriés.

Mesures de protection individuelle :

- *Mesures de protection et hygiène :* Fermer toujours les contenants hermétiquement après le retrait du produit. Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer et ne pas renifler lors de l'utilisation. Laver les mains avant les pauses et après le travail. Conserver à l'écart des aliments et des boissons, y compris les aliments pour animaux. Protéger la peau en utilisant une crème protectrice.

- *Protection des yeux/du visage :* Protection oculaire appropriée. Lunette de sécurité hermétique.

- *Protection des mains :* Porter des gants appropriés. Matériaux appropriés : Caoutchouc butyle – Épaisseur des gants 0.5mm (temps de passage > 4h) Temps de pénétration (période d'usure maximale) >= 160min. Si vous souhaitez réutiliser les gants, nettoyez-les avant de les enlever et aérez-les bien. Avant de les utiliser, bien vérifier l'étanchéité et l'imperméabilité. À des fins spéciales, il est recommandé de vérifier la résistance aux produits chimiques des gants de protection mentionnés ci-dessus avec le fournisseur de ces gants.

- *Protection de la peau :* Porter des vêtements de protection. La norme minimale pour les mesures préventives lors de la manipulation de matériaux de travail est spécifiée dans le TRGS 500.

- *Protection voies respiratoires :* Avec une utilisation correcte et appropriée et dans des conditions normales, une protection respiratoire n'est pas nécessaire. La protection respiratoire devient nécessaire au dépassement des valeurs limites d'exposition.

Équipement de protection respiratoire appropriée : un appareil respiratoire de protection n'utilisant pas l'air ambiant.

- *Contrôle de l'exposition environnementale :* Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surfaces, ni dans les égouts.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Liquide claire et incolore

Odeur : Caractéristique

pH : Non déterminé

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé

Point d'ébullition : 56°C

Point d'éclair : < -20°C

Taux d'évaporation : Non disponible

Inflammabilité (solide et gaz) : Non déterminé

Limite inférieure d'explosibilité : 2.5 vol.%

Limite supérieure d'explosibilité : 14.3 vol.%

Tension de vapeur : 246 hPa (à 20°C) et 814 hPa (à 50°C)
Densité de vapeur : Aucune information disponible
Densité relative : 0.79 g/cm³
Solubilité dans l'eau : Non miscible – partiellement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau : Non déterminé
Température d'auto-inflammation : Non déterminé
Température de décomposition : Non déterminé
Viscosité cinématique : Non déterminé

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Aucune information disponible

Stabilité chimique : Le produit est chimiquement stable dans les conditions de stockage, d'utilisation et de température recommandées.

Risques de réactions dangereuse : Le chauffage provoque une augmentation de la pression avec un risque d'éclatement. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace mort des systèmes fermés. En cours d'utilisation, peut former un mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Conditions à éviter : Danger d'inflammation. Tenir loin de la chaleur. Protéger contre la lumière directe du soleil.

Matériaux incompatibles : Peroxyde d'hydrogène, trifluorure de brome, difluordioxydique, 2-méthyl-1, 3-butadiène, nitrométhane, chlorure de nitrosyle (catalyseur), nitrosylperchlorat, hydroxyde alcalin, brome, fluor, sodium, agents réducteurs forts, acide nitrique, acide chromique, trioxyde de chrome, chlorure de chromyle, éthanolamine, tert-butoxyde de potassium, oxydants puissants.

Produits de décomposition dangereux : Peut être relâché en cas d'incendie. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'absorption : Ce produit peut être absorbé par les voies respiratoire, cutanée et digestive.

Toxicité aiguë :

N° CAS/NOM CHIMIQUE	VOIE D'EXPOSITION	MÉTHODE	DOSE	ESPÈCES	SOURCE
67-64-1/ACETONE	Oral	LD50	5800 mg/kg	Rat	Dossier ECHA
	Dermique	LD50	7400 mg/kg	Lapin	Dossier ECHA
	Vapeur inhalé	LC50	50.1 mg/l	Rat	RTECS
99-97-8 N, N-diméthyle-p-toluidine	Oral	ATE	100 mg/kg		
	Dermique	LD50	> 2000 mg/kg	Rat	Dossier ECHA
	Vapeur inhalé	LC50	1.4 mg/l	Rat	GESTIS
	Vapeur aérosol	ATE	0.5 mg/l		

Irritation et corrosion de la peau : Pas un irritant.

Irritation et lésions oculaires graves : Provoque une irritation graves des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Sur la base des données disponible, les critères de classification ne sont pas remplis. Pas de danger de sensibilisation. Cette déclaration est dérivée des propriétés des composants individuels.

Toxicité pour certains organes cibles : Peut causer de la somnolence ou des vertiges. (acetone; propane-2-one; propanone)

Cancérogénicité : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction : Acétone : Aucune indication expérimentale de mutagénicité in vitro n'existe. Information de la littérature : Dossier ECHA. Toxicité pour le développement/tératogénicité (rat) DSENO = 11 000ppm. Information de la littérature : Dossier ECHA.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicologie aquatique et terrestre :

N° CAS/NOM CHIMIQUE	TOXICITÉ	MÉTHODE	DOSE	DURÉE	ESPÈCES	SOURCE
67-64-1 - Acétone	Poisson aiguë	LC50	5540 mg/l	96h	Onchorhynchus mykiss	Dossier ECHA
	Crustacé aiguë	EC50	8800 mg/l	48h	Daphnia pulex	Dossier ECHA
99-97-8 - N, N-diméthyle-p-toluidine	Poisson aiguë	LC50	46-53 mg/l	96h	Pimephales promelas	GESTIS

Persistence et dégradation :

N° CAS/NOM CHIMIQUE	MÉTHODE	Valeur	d	Source	Évaluation
67-64-1 - Acétone	OECD 301B/ISO 9439/ ECC 92/69 annex V, C 4-C	90	28	Dossier ECHA	Le produit est biodégradable

Potentiel de bioaccumulation :

N° CAS	NOM CHIMIQUE	LOG POW
67-64-1	Acétone; Propane-2-One; Propanone	-0.24
99-97-8	N, N-diméthyle-p-toluidine	2.81

Mobilité dans le sol : Aucune information disponible

Autres effets nocifs : Aucune information disponible

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Élimination des résidus: Observez également les réglementations nationales. Consultez l'expert local en élimination des déchets à propos de l'élimination des déchets. Les colis non contaminés peuvent être recyclés. Selon l'EAKV, l'attribution de numéros d'identification de déchets / les descriptions de déchets doivent être effectuées de manière spécifique pour chaque industrie et processus. Rapport de contrôle pour le code de déchet / marquage de déchet selon l'EAKV.

Code d'élimination des déchets de résidus / produits non utilisés :

160305 – Déchets non déterminés dans la liste; lots non conformes aux spécifications et produits non utilisés; déchets organiques contenant des substances dangereuses. Classé comme déchets dangereux.

Code d'élimination des déchets du produit usagé :

160305 – Déchets non déterminés dans la liste; lots non conformes aux spécifications et produits non utilisés; déchets organiques contenant des substances dangereuses. Classé comme déchets dangereux.

Code d'élimination des déchets d'emballage contaminé :

150110 – Emballage de déchets absorbants, chiffons d'essuiement, matériaux de filtre et vêtements protecteurs non prévus ailleurs. Emballage (y compris les déchets municipaux collectés séparément des déchets d'emballage); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par ces substances. Classé comme déchets dangereux.

Emballages contaminés : Manipuler les emballages contaminés de la même manière que la substance elle-même.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU: UN 1993

Désignation officielle: Liquide inflammable, N.S.A. (Acétone)

Classe de danger: 3

Groupe d'emballage: II

Dangers environnementaux : Non

Transports en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC : Non applicable

Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement : Référez-vous aux sections 6 à 8.



15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementations / législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange.

Information réglementaires de l'UE :

2010/75/EU (VOC) : 100% (calculé)

2004/42/EC (VOC) : 790 g/l (calculé)

Information selon 2012/18/EU (SEVESO III) : P5c Liquides inflammables

Information additionnelle :

Ce mélange est classé comme dangereux selon le règlement (CE) No. 1272/2008 (CPL).

REACH 1907/2006 Annexe XVII : 3

Informations réglementaires nationales :

Restrictions d'emploi : respectez les restrictions d'emploi pour les jeunes.

Classe de contamination de l'eau (D): 2-pollue l'eau

Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique des substances contenues dans ce mélange n'a été réalisée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Fiche rédigé par: Tec-N-Tec inc.

Téléphone: (514)325-7777

Date d'émission: 17-09-2019

LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS CETTE FICHE SONT FONDÉS SUR LES TOUTES DERNIÈRES DONNÉES QUE NOUS POSÉDONS QUANT À LA MANIPULATION APPROPRIÉE DE CE PRODUIT DANS DES CONDITIONS NORMALES D'UTILISATION. SI CE PRODUIT N'EST PAS UTILISÉ CONFORMÈMENT À CE QUI EST ÉTABLI DANS CETTE FICHE OU EST UTILISÉ AVEC UN AUTRE PRODUIT OU PROCÉDÉ, L'UTILISATEUR ASSUME CE FAISANT TOUTES RESPONSABILITÉS QUELLES QU'ELLES SOIENT.